



République Française

## PROCES-VERBAL

### Conseil municipal du mardi 18 juin 2019

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19

En exercice présents : 14

Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 14 juin 2019

Le dix-huit juin deux mille dix neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI – Olivia GHIBAUDO - Marie-Christine PORCHEZ - Franck SALVAGNAC - Régis MAHE - David HORNSBY - Sabine THOMAS - Lionel VERNET - Philippe SUPERSAC - Chantal COMBACAL

**Absents représentés :** Frédéric NADAL (donne pouvoir à Lionel VERNET) – Fabienne MAILLARD-DRON (donne pouvoir à Marie-Christine PORCHEZ)  
- Sandrine BRUSQUE (donne pouvoir à Christine GRANIER)

**Absents excusés :** Thierry FABRE – Laetitia GIL

**Secrétaire :** Sabine THOMAS

La séance est ouverte à 18 h 35.

#### I. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2019

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2019 est approuvé avec 16 voix pour et 1 abstention (Mme Combacal)

#### II. Intercommunalité

##### 1. Marché de télécommunications mutualisé avec la CCVH

Il s'agissait ici de se prononcer et d'autoriser la procédure de passation d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 2 ans, renouvelable deux fois 1 an par tacite reconduction, pour la contractualisation d'abonnements à une gamme de services de télécommunications et l'acquisition d'équipements mobiles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

##### 2. Répartition des sièges du futur conseil communautaire 2020-2026

Il s'agissait d'approuver la répartition des sièges du conseil communautaire établie sur la base d'un accord local et de fixer le nombre de sièges total à 48 au lieu de 47.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3. Modification des statuts de la CCVH

Il s'agissait ici de se prononcer sur une modification des statuts et de l'intérêt communautaire de la CCVH par la mise à jour ou l'ajout de nouvelles compétences qu'elles soient obligatoires, optionnelles ou facultatives sans que cela n'engendre d'impact au niveau des coûts ou des charges pour les communes membres.

Cette proposition est adoptée avec 13 voix pour, 2 voix contre (M. Supersac et Mme Combacal) et 2 absentions (Mmes Porchez et Dron-Maillard).

## III. **Communication**

### 1. Convention de régie publicitaire et mise à disposition mobilier urbain de 2 m<sup>2</sup>

Il s'agissait de se prononcer sur la proposition de la société Mediaffiche d'un mobilier urbain (modèle bois) de 2m<sup>2</sup> sur pied, qui pourrait être placé Route de Lagamas. Le prestataire reste propriétaire du dispositif et est chargé de son installation, de son fonctionnement et de son entretien.

Cette proposition est adoptée avec 16 voix pour et 1 abstention (Mme Combacal).

## IV. **Travaux**

### 1. Rénovation de la porte de l'Eglise et demande de subvention

Il s'agissait ici d'approuver les travaux de rénovation de la porte de l'église pour un montant de 4 228 euros et de solliciter des subventions auprès de l'Etat (30 %) et du Conseil Régional (20 %) pour obtenir un reste à charge de 50 % pour la commune.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## V. **Finances**

### 1. Mise à jour des droits de places, tarifs d'occupation du domaine public et location des salles municipales

Il s'agissait d'actualiser les tarifs existants régissant les droits de place et l'occupation du domaine public communal, ainsi que ceux de location des salles communales et de mettre à jour les autres redevances.

Il est proposé de fixer les droits de place pour le marché du vendredi à

- 3 euros l'emplacement sans électricité,
- 5 euros l'emplacement avec électricité,

de ne pas augmenter les tarifs des droits de terrasse soit :

- Pour un débit de boisson de type licence 4, le droit de terrasse annuel est de 700 euros + 3 euros/m<sup>2</sup> occupé
- Pour une activité de restauration, le droit de terrasse annuel est de 300 euros + 3 euros/m<sup>2</sup> occupé.

Pour les autres droits de place, les tarifs proposés sont :

- Marché des Potiers, l'emplacement est à 120 euros
- Pour la fête locale organisée par le comité des fêtes, la redevance d'occupation s'élève à 100 euros pour les manèges, les camions snack, les jeux d'argent roulette, tir aux ballons... A 50 euros pour les stands de type pêche aux canards, jeu gonflable...
- Pour les animations de type cirques et autres spectacles sous chapiteau comprenant une fourniture d'électricité, le tarif sera de 50 euros par jour de représentation et 40 euros par jour de stationnement
- Pour l'accueil de « food-truck » avec fourniture d'électricité, le tarif sera de 5 euros par jour

Pour la location des salles municipales, il est proposé les tarifs suivants :

- Pour les particuliers installés sur la commune, le tarif sera de 300 euros pour la salle polyvalente et de 100 euros pour la salle de la Bugade
- Pour les particuliers extérieurs à la commune, le tarif sera de 600 euros pour la salle polyvalente et de 200 euros pour la salle de la Bugade
- Pour les associations de la commune, la location sera gratuite
- Pour les associations extérieures à la commune, le tarif sera de 200 euros pour la salle polyvalente et de 150 euros pour la salle de la Bugade

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## 2. Modification de la régie « droits de place »

Il s'agissait ici, suite à la délibération ci-dessus, de mettre à jour le périmètre d'action de la régie de recettes « droits de place » autorisant le régisseur à percevoir pour le compte de la commune l'ensemble des droits de place et redevances.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## **VI. Ressources humaines**

### 1. Création d'un poste à temps complet de catégorie C dans la filière administrative

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer un emploi permanent à temps complet dans la filière administrative, de catégorie C, sur le grade d'emploi d'adjoint administratif pour des activités de comptabilité, de gestion administrative du personnel et de remplacement de l'agent en charge de l'accueil du public lors de ses absences.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### 2. Instauration de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

Il s'agissait de créer une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) pour le grade d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## **VII. Questions diverses/Complément d'information du Maire**

Réfection des rues (jeu de ballon, chemin des plantades, bas de la cave coopérative) : M. le Maire rappelle que le montant des travaux HT est de 230 992.41 euros et que la commune a obtenu 145 897.72 euros de subventions (état et département) soit 63.16 %. Reste à la charge de la commune 85 094.69 euros HT soit 36.84 %.

Lycée de Gignac : M. le Maire précise que, pour l'instant, il semblerait que les élèves de Montpeyroux et de Saint Jean de Fos resteraient à Lodève. Seuls les élèves du collège de Gignac et de Montarnaud + les élèves de St André iraient au lycée de Gignac. M. le Maire informe qu'il a fait un courrier conjoint avec le Maire de Montpeyroux pour demander à la rectrice de l'académie que les élèves de Saint Jean de Fos et de Montpeyroux puissent aller au lycée de Gignac.

Questions public :

Il est mentionné de perturbations pour la fréquentation du City Park en raison de comportements irrespectueux (déchets...). M. le Maire indique qu'il est déjà intervenu à ce sujet et une autre action sera faite rapidement.

Un représentant des parents d'élèves informe que l'association n'a pas encore reçu la subvention communale. M. le Maire précise que le nécessaire sera fait en début de semaine suivante.

Une personne de l'assistance remercie l'équipe municipale pour sa rapidité d'intervention quant à la propreté de l'aire de jeu.

Un représentant des parents d'élèves indique qu'il y a environ 28 élèves par classe à l'école publique avec un total de 147 enfants scolarisés sur la commune. Il informe que le Maire va recevoir un courrier pour lui rappeler le nombre d'enfants trop nombreux par classe et que les locaux ne seront pas adaptés à la prochaine rentrée scolaire. M. le Maire informe qu'il a fait des démarches auprès du Rectorat de l'académie pour demander la création d'une nouvelle classe à la rentrée scolaire au vu des effectifs. En fonction de la réponse à venir et des besoins constatés, la commune a la possibilité d'aménager la salle Boréale, à l'école primaire, pour la prochaine rentrée de septembre.

Une administrée signale l'envahissement de l'herbe sur le futur lotissement, ce qui est dangereux du fait de sa proximité avec les maisons d'habitation. M. le Maire informe qu'il prendra contact rapidement avec les lotisseurs afin que le nécessaire soit fait rapidement pour sécuriser le secteur.

Il est demandé à M. Claude DESTAND s'il peut réparer la pointe du crayon de l'école fait en poterie, ce dernier lui répond par l'affirmative.

Christine GRANIER demande à M. DESTAND à quel potier la Mairie peut s'adresser pour refaire les plaques de rues : Mme Catherine COTOGNAN.

La séance est levée à 20 h 45.

La secrétaire de séance

Mme Sabine THOMAS

Le Maire

Pascal DELIEUZE

Les élus présents :